

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du 15 novembre 2019

Délibération N°2019-11-04



| | |
|---|--|
| Nombre de délégués : | L'an deux mille dix-neuf |
| En exercice : 16 | Le 15 novembre 2019 à dix-huit heures trente minutes |
| Délégués présents : 11 | Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au |
| Suppléants (avec voix) : 0 | nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de |
| Suppléants (sans voix) : 0 | Sallenôves, sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ |
| Pouvoirs : 0 | |
| Titulaires excusés : 1 | |
| Titulaires absents : 4 | |
| Votes exprimés : 11 | Date de convocation et d'affichage : 08 novembre 2019 |
| DELEGUES PRESENTS : | |
| Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Franck GIBONI, Monsieur Jean-Louis VUICHARD. | |
| Délégués suppléants : RAS. | |
| DELEGUES EXCUSES : Monsieur François RICHER. | |
| DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean Doué, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET. | |

OBJET : APPEL A CANDIDATURE CONTRAT NATURA 2000 : POSE DE PLAQUES ANTI-ECREVISSES SIGNALS

VU le relevé de décisions du Comité de Pilotage Natura 2000 les Ussets en date du 12 février 2019 portant désignation du SMECRU comme structure animatrice du DOCOB ;

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'extension du site Natura 2000 et de la préservation de l'écrevisse des torrents, il est proposé la pose de plaque anti-écrevisse signal au niveau des buses à Mons (commune de Vanzy). Ces plaques empêchent le franchissement du cours d'eau par l'écrevisse signal située dans le torrent des Ussets, vers la population de l'écrevisse des torrents située bien en amont.

Ces plaques ont été brevetées par la SARL Saules & Eaux.

Le SMECRU est dans l'attente de l'autorisation de poser les plaques, de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie alors propriétaire de l'ouvrage.

A la demande des services de l'Etat en charge de l'instruction de la demande de subvention, il est nécessaire d'établir une délibération spécifique pour l'achat et la pose de ces plaques anti-écrevisse au travers d'un dépôt de Contrat Natura 2000, et non pas au travers de la demande de subvention d'animation.

- Données techniques (durée de vie de + de 15 ans) :
 - Plaque 1 fourniture et pose de tôles sur 3,53 m de large et ailes retour sur 70 cm de chaque côté : 740 € HT
 - Plaque 2 fourniture et pose de tôles sur 4,45 m de large + tôles latérales de 500+350 mm de chaque côté : 525 € HT
 - Plaque 3 fourniture et pose de tôles sur 4 m de large et retours sur 2,5 m de chaque côté : 485 € HT
 - Frais de déplacement : 550 € HT

Soit un total de 2 300 € HT / 2 760 € TTC

- Suivi des populations : Fédération de pêche de la Haute-Savoie (dans le cadre du contrat de rivières et du futur contrat global)
- Entretien, suivi des plaques : par l'animatrice Natura 2000 (environ 2-3 passages par an, pris en charge dans la précédente demande de subvention d'animation du DOCOB).

Par conséquent et afin d'engager un contrat ni-agricole et ni-forestier répondant aux conditions d'éligibilité de la mesure 7.64N du PDR Rhône-Alpes, le Président propose de solliciter l'Etat français pour **une aide financière d'un montant de 2 760€ TTC.**

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier technique et le montant du projet qui s'élève à 2 760€ TTC.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Etat français dans le cadre de l'opération 07.64N – contrat Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestier.
- **AUTORISE** le Président de signer tous documents nécessaires à la bonne exécution du présent projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Préfecture d'Annecy
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président, **Christian BUNZ**

